

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du produit : 327530

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Synonyme : Enduit industriel

Famille chimique : Enduit à base de solvant

Utilisation du produit : Produit d'étanchéité pour membranes d'oléfine thermoplastique (TPO) de toiture monocouche

Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Informations du fabricant

Carlisle SynTec
1285 Ritner Highway
Carlisle, PA 17013
USA
Téléphone : +1-800-479-6832
Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200

Liquides inflammables - Catégorie 2

Grave blessure aux yeux/irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (système nerveux central, effet narcotique, système respiratoire) - Catégorie 3

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité reproductive - Fœtus - Category 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Danger d'aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du produit : 327530

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer une somnolence ou des étourdissements.
- H355 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H361 Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Peut endommager les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence

Prévention

- P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises.
- P210 Conserver loin de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le contenant bien fermé.
- P240 Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier.
- P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage anti-explosion.
- P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- P243 Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.
- P260 Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs, ni les gouttelettes provenant des pulvérisations.
- P261 Éviter de respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations.
- P264 Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les parties exposées après la manipulation.
- P271 Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée.
- P280 Porter des gants, des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON/un médecin
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer l'individu affecté à l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P314 Demander un avis médical en cas de malaise.
- P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P370+P378 En cas d'incendie : utiliser un jet d'eau, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice et de la mousse antialcool pour l'extinction.

Stockage

- P403+P233 Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Entreposer dans un endroit bien aéré. Tenir au frais.
- P405 Garder le produit sous clé.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du
produit : 327530

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à toutes les réglementations environnementales et de santé en vigueur au niveau fédéral, étatique et local.

Section 3 – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

NUMÉRO CAS	Nom du composant	Pourcentage
98-56-6	Parachlorobenzotrifluorure	66-71
69430-35-9	Hydrocarbures, C6-20, polymères hydrogénés	8-11
108-88-3	Toluène	6-8
66070-58-4	Polymère styrène-éthylène/butylène-styrène	5-7
68648-89-5	Polymère styrène-éthylène/propylène-(styrène)	4-5
9011-11-4	Polymère d'hydrocarbures	3-4

Section 4 – PREMIERS SOINS

Informations générales

Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Demander un avis médical en cas de malaise. (montrer l'étiquette, si possible).

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Peau

Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

Œil

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Enlever les verres de contact s'ils peuvent être facilement enlevés. Il est essentiel de laver les yeux pendant plusieurs secondes pour que cette opération soit efficace. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Provoquer le vomissement uniquement sur ordre du personnel médical. Si une personnes vomit alors qu'elle est allongée

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du produit : 327530

sur le dos, la placer en position latérale de sécurité. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente

Principaux symptômes et effets, à la fois aigus et différés

Peut provoquer des irritations, des rougeurs et de la douleur. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. Les vapeurs ont un effet narcotique et peuvent provoquer de la fatigue, des étourdissements et des nausées.

Signes et symptômes d'une surexposition

Yeux

Les symptômes indésirables peuvent inclure : douleur ou irritation, larmoiement intense et rougeur.

Inhalation

Les symptômes indésirables peuvent inclure : nausées ou vomissements, maux de tête, somnolence/fatigue, étourdissements/vertiges et perte de connaissance.

Peau

Des symptômes indésirables peuvent inclure : irritation et rougeur.

Ingestion

Des symptômes indésirables peuvent inclure : nausées ou vomissements. L'inhalation ou l'ingestion du produit en grande quantité peut provoquer des lésions au foie ou aux reins.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Traiter les symptômes. Le traitement de la surexposition doit se concentrer sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables

Vaporisation d'eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse antialcool.

Agents extincteurs non appropriés

Jet d'eau plein – peut propager l'incendie.

Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange

Les vapeurs peuvent provoquer un incendie immédiat ou des explosions. Les vapeurs peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Éviter toute accumulation de vapeurs ou gaz jusqu'à des concentrations explosives. Un ruissellement dans les égouts peut provoquer un risque d'incendie ou d'explosion. Confiner l'eau contaminée par ce produit et l'empêcher de se déverser dans des voies navigables, les égouts ou toute autre canalisation.

Conseil à l'attention des pompiers

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Équipement de protection

Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter de l'équipement de protection. Éloigner les individus qui ne portent pas d'équipement de protection. Évacuer immédiatement tout le personnel vers des endroits sûrs. Éloigner les personnes et les garder en amont du déversement/de la fuite. Éliminer toutes sources d'inflammation.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher le produit d'atteindre le réseau d'égout ou tout cours d'eau. Aviser les autorités concernées en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un réseau d'égout. Empêcher le produit d'atteindre les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matériaux pour le confinement ou le nettoyage

Absorber à l'aide d'un matériau absorbant (par exemple du sable, de la diatomite, de la terre sèche, liants d'acide, ou tout autre matériau non combustible). Assurer une ventilation adéquate. Ne pas laver avec de l'eau ou des produits nettoyants à base d'eau.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour de l'information sur la manutention dans des conditions de sécurité.
Voir la section 8 pour de l'information sur l'équipement de protection individuelle.
Voir la section 13 pour de l'information relative à l'élimination.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Assurer une bonne ventilation/aspiration au lieu de travail.
Ouvrir et manipuler le conteneur avec soin.
Prévenir la formation d'aérosols.

Informations relatives à la protection contre les explosions et les incendies

Éloigner les sources d'incendie – Ne pas fumer.
Protéger contre la chaleur.
Protéger contre les charges électrostatiques.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Exigences à respecter pour les entrepôts et les conteneurs

Entreposer dans un lieu frais.

Informations sur l'entreposage dans une installation d'entreposage commune

Non requises.

Informations supplémentaires concernant les conditions d'entreposage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Entreposer au frais et au sec dans des conteneurs correctement fermés.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Utilisations finales spécifiques

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition aux composants

Toluène	108-88-3	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	PLAFOND 300 ppm
ACGIH :	20 ppm MPT	

Ingrédients avec des valeurs limites biologiques

Aucun connu.

Informations supplémentaires

Non disponible

Contrôles de l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Veiller à assurer une bonne ventilation générale (normalement 10 changements de l'air/heure). La fréquence de ventilation doit correspondre aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir les niveaux de produits en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle**Mesures de protection et d'hygiène générales**

Tenir loin des aliments, des boissons et de la nourriture.

Retirer immédiatement tous les vêtements sales et contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation concernant les matériaux des gants ne peut être faite pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélectionner le tissu des gants selon le temps d'imprégnation, la vitesse de diffusion et la dégradation.

Tissu des gants

La sélection de gants adéquats ne dépend pas seulement des matériaux, mais aussi des critères de qualité et varie d'un fabricant à un autre.

Temps d'imprégnation du tissu des gants

Le temps de percée exact doit être déterminé et observé par le fabricant des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter un appareil respiratoire, si nécessaire.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du
produit : 327530

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide	État physique	Liquide clair
Odeur	Semblable au naphthalène liquide et à l'acétone, plaisante	Couleur	Transparent
Seuil olfactif	Non déterminé	pH	Non disponible
Point de fusion	Non déterminé	Point/plage d'ébullition	139 °C (228 °F)
Point de congélation	Non déterminé	Taux d'évaporation	2 (acétate de n-butyle = 1)
Auto-inflammation	Non déterminé	Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Température d'inflammation	480 °C (896 °F)	Point d'éclair	4 °C (40 °F)
Limite inférieure d'explosivité	0,9 %	Décomposition	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	10,5 %	Tension de vapeur	40 hPa (5,3 mm Hg)
Densité de vapeur (air = 1)	Non déterminé	Densité relative (eau = 1)	Non déterminé
Hydrosolubilité	Non déterminé	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé	Solubilité (autre)	Non déterminé
Densité	1,20 g/cm ³ (10,02 lb/gal)	COV	235 g/l

Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable sous des conditions normales. Présence possible de vapeurs corrosives. Réagit avec les agents oxydants.

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du
produit : 327530

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter

Aucune décomposition sous des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue prévue.

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles et flammes.

Matériaux incompatibles

Acides et alcalins puissants, amines, ammoniac, chloroforme, cuivre, alliages de cuivre, composés halogénés, isocyanates, et agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

Du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des vapeurs toxiques et des gaz contenant du chlore et du fluor peuvent être produits.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë et chronique

Toxicité aiguë

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

PCBTf (98-56-6)

Rat, oral, DL50 : 6,8 g/kg

Lapin, cutané, DL50 >2,7 g/kg

Rat, inhalation, CL50 >4 479 ppm

Toluène (108-88-3)

Rat, inhalation, CL50 >20 mg/L 4 heures

Lapin, cutané, DL50 : 12 267 mg/kg

Rat (mâle), oral, DL50 : 5 580 mg/kg

Rat, oral, TDLo : 1 000 mg/kg

Effet d'irritation principal

Peau

Cause une légère irritation cutanée.

Yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation

Ne devrait pas être un agent sensibilisateur.

Mutagénicité

Aucun effet significatif ou danger important connu.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du produit : 327530

Cancérogénicité des composants

Toluène	108-88-3
CIRC :	3

Toxicité pour le système reproducteur

Non classifié. D'après les données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)

Peut endommager les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires.

Effets et symptômes indésirables possibles sur la santé humaine

Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas de contact avec la peau. Nocif par inhalation. D'après les données disponibles, les critères de la classification ne sont pas remplis.

Symptômes/blessures après inhalation

Risque de lésions graves pour la santé à la suite d'une exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Une exposition répétée à ce produit peut conduire à une absorption cutanée provoquant ainsi des risques considérables pour la santé. Nocif en cas de contact avec la peau.

Symptômes/blessures après ingestion

L'ingestion d'une faible quantité de ce produit conduit à de graves risques pour la santé.

Section 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants – Toxicité aquatique

Parachlorobenzotrifluorure	98-56-6
Poissons :	CL50 13,5 mg/L (truite arc-en-ciel) 96 h CL50 12 mg/L (crapet arlequin) 96 h CMAT >0,54<1,4 mg/L (tête-de-boule) 31 jours (triéthylèneglycol utilisé comme excipient de solvant). Facteur de concentration biologique 121,8 et 202,0 (crapet arlequin) 48 h CL50 12,4 mg/L (cladocère) 48 h CMAT >0,03<0,05 mg/L (cladocère) 21 jours
Algues :	CI 50 500 mL/L (algues vertes et bleu-vert) 72 h
Toluène	108-88-3

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du
produit : 327530

Poissons :	CE50 443 ppm (Skeletonema costatum), eau de mer, 96 h, aigu CE50 12 500 ug/L (Pseudokirchneriella subcapitata), eau douce, 72 h, aigu CE50 11 600 ug/L (Gammarus pseudolimnaeus adulte), eau douce, 48 h, aigu CE50 6 000 ug/L (Daphnia magna – jeune (premier saut, alevin vésiculé, sévère)), eau douce, 48 h CL50 5 500 ug/L (Oncorhynchus kisutch – alevin), eau douce, 96 h, aigu NOEC 500 000 ug/L (Pseudokirchneriella subcapitata), eau douce, 96 h, chronique NOEC 1 000 ug/L (Daphnia magna), eau douce, 21 jours, chronique
------------	--

Persistance et dégradabilité

98-56-6 parachlorobenzotrifluorure

Durée de vie dans l'atmosphère : estimation de 65,9 jours pour les réactions avec les radicaux HO, LogKow 3,7, Kco 420-530, sol. aqueuse à 23 °C 29,1. Le parachlorobenzotrifluorure est extrait de préférence dans l'atmosphère, compte tenu de sa forte volatilité. Il a été estimé que 99,93 % d'un déversement de 100 kg finiraient dans l'atmosphère, alors que seulement 0,06 % serait extrait dans l'eau.

108-88-3 toluène

Biodégradable facilement, LogKow 2,73, facteur de concentration biologique 8,3, potentiellement faible

Autres effets nocifs

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Les produits, la terre, l'eau, les résidus des contenants et les produits de nettoyage des déversements contaminés peuvent être des déchets dangereux. Respecter les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Puisque les contenants vides conservent des résidus de produit, respecter les avertissements de l'étiquette même lorsque le contenant est vide. Des vapeurs résiduelles peuvent exploser en s'enflammant; ne pas couper, percer, broyer, ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

Emballages sans nettoyage

L'élimination doit respecter les réglementations officielles.

Liste « U » RCRA relative aux déchets dangereux toxiques

108-88-3 toluène répertorié référence : U220

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®

Numéro du
produit : 327530

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Renseignements du ministère américain des Transports :

Appellation réglementaire : colles contenant un liquide inflammable

Classe de risques : 3

Numéro ONU/NA : UN1133

Groupe d'emballage : II

Étiquettes requises : 3

Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Avertissement : Liquides inflammables

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

Sans objet.

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Section 304 du SARA relative aux quantités à déclarer (QD) des substances extrêmement dangereuses :

Aucune

Section 302 du SARA relative à la quantité de planification de seuil (TPQ) :

Aucune

Section 311 du SARA relative sur la loi sur l'assainissement de l'eau (Clean Water Act)

108-88-3 toluène

Section 313 du SARA (listes de produits chimiques toxiques spécifiques)

108-88-3 toluène

Loi TSCA (Toxic Substance Control Act) réglementant les substances toxiques

108-88-3 toluène

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucune

NTP (programme de toxicologie national)

Aucune

Proposition 65 de Californie

Liste des carcinogènes : Aucun

Toxicité congénitale : Aucun composants répertorié

Toxicité pour la reproduction : 108-88-3 toluène

Concentration sans risque : Aucune donnée

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Récapitulatif des changements

Nouvelle fiche technique de santé et de sécurité : 13 septembre 2016

Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Avis de non-responsabilité :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et

Fiche technique de santé et de sécurité

**Nom du produit : Produit d'étanchéité pour bords vifs
en oléfine thermoplastique à faible teneur en COV Sure-Weld®**

**Numéro du
produit : 327530**

données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.